

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 46 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
3	Jeu.	s. Valère.	Issepts, Calès, Dégagnac.	☉ P. Q. le 7 à 3 h. 33' du mat.
6	Vend.	s. Norbert.	Lavergne.	☉ P. L. le 13, à 11 h. 8' du soir.
7	Sam.	s. Sabinien.	Bédier, Bretenoux, Cuzance, Martel.	☉ D. Q. le 20, à 3 h. 47' du soir.
				☉ N. L. le 28, à 3 h. 36' du soir.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une
insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM LAF-
FITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls char-
gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURR. RS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier.	7 h. du m. 7 h. du m. 7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 31 mai 1862.

BULLETIN

Au moment où le corps expéditionnaire se mettait en marche sur Orizaba, les plénipotentiaires français publiaient la proclamation suivante :

« Mexicains, nous ne sommes point venus ici pour prendre parti dans vos divisions, nous sommes venus pour les faire cesser.

« Nous voulions appeler tous les hommes de bien à concourir à la consolidation de l'ordre, à la régénération de votre belle patrie.

« Pour montrer le sincère esprit de conciliation dont nous sommes animés, nous nous sommes adressés d'abord au gouvernement même contre lequel nous avions les plus sérieux griefs. Nous lui avons demandé d'accepter notre assistance pour fonder au Mexique un état de choses qui nous épargne à l'avenir la nécessité de ces expéditions lointaines dont le plus grand inconvénient est de suspendre le commerce et de troubler le cours de relations qui pourraient être profitables à l'Europe et à votre pays.

« Le gouvernement mexicain a répondu à la modération de notre conduite par des mesures auxquelles nous n'avons jamais entendu prêter notre appui moral, et que le monde civilisé nous reprocherait de sanctionner par notre présence. Entre lui et nous la guerre est aujourd'hui déclarée, mais nous ne confondons pas le peuple mexicain avec une minorité oppressive et violente. Le peuple mexicain a toujours droit à nos plus vives sympathies. C'est à lui de s'en montrer digne. Nous faisons appel à tous ceux qui ont confiance dans notre intervention, à quelque parti qu'ils aient appartenu.

« Aucun homme éclairé ne voudra croire que le gouvernement issu du suffrage d'une des nations les plus libérales de l'Europe, ait pu avoir un instant l'intention de restaurer chez un peuple étranger d'anciens abus et des institutions qui ne sont plus de ce siècle.

« Nous voulons une égale justice pour tous, et nous voulons que cette justice ne soit pas imposée par nos armes. Le peuple mexicain doit être lui-même le premier instrument de son salut. Nous n'avons d'autre but que d'inspirer à la portion honnête et paisible du pays, c'est-à-dire aux neuf dixièmes de la population, le courage de faire connaître ses vœux. Si la nation mexicaine demeure inerte, si elle ne comprend pas que nous lui offrons une occasion inespérée de sortir de l'abîme, si elle ne vient pas donner par ses efforts un sens et une moralité pratique à notre appui, il est évident que nous n'aurons plus à nous occuper que des intérêts précis en vue desquels la convention de Londres a été conclue.

« Que les hommes trop longtemps divisés par des

querelles qui n'ont plus d'objet se hâtent donc de venir à nous. Ils ont entre les mains les destinées du Mexique. Le drapeau de la France a été planté sur le sol mexicain, ce drapeau ne reculera pas; que les hommes sages l'accueillent comme un drapeau ami! que les insensés osent le combattre!

» Cordova, le 16 avril 1862.
» Les plénipotentiaires français au Mexique,
» Signé : DE SALIGNY.
» E. JURIEU. »

On sait par une dépêche télégraphique, que nous avons publiée, que nos troupes sont entrées dans Orizaba, le 20 avril.

La *Epoca* de Madrid, annonce avoir appris par des personnes bien informées qu'à la suite d'une longue conférence sur l'expédition mexicaine, entre le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur de France, de loyales explications ont été données de part et d'autre, et que, la bonne harmonie ne peut qu'être maintenue entre les deux peuples.

L'énergie déployée par le Cabinet piémontais dans des circonstances récentes, dit le *Constitutionnel*, a produit la plus profonde et la plus salutaire impression. Le général Garibaldi paraît avoir compris avec son patriotisme ordinaire, que la popularité se trouvait du même côté que le bon droit et du même côté que la force; en arrivant à Côme, où la population l'a bien accueilli, le général a prononcé un discours, qui, au dire des *Nationalités*, était tout rempli d'idées de concorde et de conciliation entre les fractions diverses du grand parti italien.

Quelques journaux donnent comme décidée la nomination de M. le comte de Montebello, au commandement des troupes d'occupation à Rome.

Il est arrivé à Rome, le 25, six évêques autrichiens et cent prêtres; le 27, sont arrivés deux évêques, soixante prêtres et le cardinal Wiseman. Dans cette journée, le Pape s'est rendu en grande pompe à l'église des Oratiens (Vallicellana). Le concours du public était immense, et Sa Sainteté a été accueillie par de nombreux applaudissements.

Le grand-duc Constantin, d'après une dépêche de Londres, 29 mai, est nommé vice-roi de Pologne. Wialopolski est nommé ministre *ad latus* du vice-roi.

Les meurtres qu'une sorte de conspiration agricole multiplie en Irlande, ont ému le gouvernement. Des commissions judiciaires spéciales

vont être constituées pour juger les coupables et faire prompt justice.

Les nouvelles de New-York disent que la proclamation du général Hanks qui émancipe les esclaves dans la Floride, la Georgie et la Caroline méridionale était diversement commentée. On pensait que le président Lincoln ne prendrait pas la responsabilité de cet acte publié sans autorisation.

A. LAYTOU.

L'élévation de M. Ingres à la dignité de sénateur a été accueillie avec une sympathique satisfaction. Dans un pays comme la France, qui régit par la puissance de l'esprit autant et plus que par aucune autre, tout ce qui touche aux choses de l'intelligence est un intérêt public et un élément de la grandeur nationale.

Le gouvernement Impérial pèse dans la même balance toutes les gloires de la France, et il est d'accord avec le sentiment public quand il fait asseoir dans le plus grand corps de l'Etat, entre deux hommes éminents par la politique et par l'épée, une des plus nobles illustrations artistiques de ce temps-ci. Désigné pour cette haute récompense, par l'éclat de son talent et par la dignité de sa vie, notre grand peintre ne pouvait rêver un plus beau couronnement à sa longue et glorieuse carrière. (*Constitutionnel*.)

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Turin 27 mai. — Les officiers de la quatrième légion de la garde nationale, à Naples, ayant protesté contre la conduite de la troisième légion, lors de la démonstration du 20 mai, le général de La Marmora a communiqué au Maire de Naples un décret de dissolution de la 4^e légion. Le maire a ordonné la dissolution et promis de provoquer un décret de reconstitution. La 4^e légion a déposé les armes en demandant que le drapeau restât au quartier. Cette demande a été accordée, et la garde du quartier et du drapeau a été confiée à la première légion.
— Une fabrique de faux billets de banque a été découverte à Pistoia.

Madrid, 27 mai.

Le ministre de la marine a annoncé à la chambre des députés la construction de sept frégates blindées.
Les documents sur l'affaire du Mexique seront très prochainement communiqués à la chambre. La discussion aura lieu aussitôt après.

Toute la presse espagnole combat l'article de la *Patrie*, qui a produit ici une grande sensation.

— Un rassemblement de 2,000 insurgés a eu lieu à Mours, en Portugal. Les troupes les ont vivement repoussés.

Francfort, 27 mai.

Le congrès-général des industriels allemands s'est pro-

Elle sentit tout à coup un irrésistible désir d'aller prendre congé de la chambre qu'elle occupait avant son mariage, et où elle avait rêvé, aimé, espéré.

Lorsqu'elle y entra, la lune, y versant à flots sa lumière, lui rappela vivement une autre soirée où, fiancée, au comble du bonheur, elle s'était assise près de la haute fenêtre pour jouir du véritable coup d'oeil de la vallée. Elle leva vers le ciel ses yeux voilés de larmes, le cœur en proie à des impressions bien différentes, hélas, de celles d'autrefois.

Elle visita ensuite l'appartement de Marie, et elle se rappela le moment suprême où la comtesse lui avait dit : « Que Dieu te préserve de perdre la confiance de ton mari, alors rien ne te manquera. » Et Paula se mit à pleurer un bonheur inconnu, car elle n'avait jamais possédé la confiance d'Alexandre.

Enfin ce fut le tour de la chambre de son père dont les lourds rideaux baissés interceptaient les rayons de la lune. Elle se traîna vers le lit sur lequel elle l'avait vu pour la dernière fois, et près duquel son bonheur à elle avait été anéanti pour toujours par les terribles paroles d'Alexandre, qui l'avaient foudroyée. Elle s'agenouilla et cacha dans les couvertures sa tête abattue.

— Oh ! que ne suis-je auprès de toi ! s'écria-t-elle en pleurant; je ne t'ai jamais affligé, je t'ai aimé et vénéré, j'aurais donné ma vie, ma vie alors si belle et si heureuse, pour conserver la tienne. Oh ! prie pour ton enfant, prie Dieu d'avoir pitié de nous, de faire luire dans ces ténèbres un rayon de lumière : qu'Alexandre croie en sa femme,

noncé à la majorité de 37 voix contre 35, pour l'adoption sans conditions, du traité de commerce franco-prussien. Vienne, 28 mai.

Mostar, 26 mai. — Avant hier, Dervish Pacha marchait sur Banjani, poursuivant les Monténégrins qui se retiraient. Il bivouaque depuis hier, sur le territoire monténégrin.

Omer Pacha se propose de diriger prochainement, en personne, une expédition.

Marseille, 18 mai.

Les lettres de Constantinople, du 21 mai, annoncent que le sultan a ordonné la construction de sept navires cuirassés. La Porte hâte le départ de son nouvel ambassadeur en France. Un décret impérial réglera suivant les conseils, des financiers européens en mission à Constantinople, la question du retrait des caïmés. On croit que cette opération se fera sur le cours de 184 piastres.

La livre turque est cotée aujourd'hui à 191.

— Le prince de Galles est arrivé hier, à quatre heures. Le sultan et ses ministres lui ont fait un grand accueil et lui ont rendu visite à l'ambassade britannique.

Le gouverneur de Jérusalem est nommé en la même qualité à Alep.

New-York, 17 mai.

Aucun changement dans la position. Les confédérés en grande force, attendent une attaque entre Richmond et Chickahonning-River. Le général Beauregard est à Corinth. De ce côté, il y a chaque jour des escarmouches.

— La proclamation du général Kankes qui émancipe les esclaves dans la Floride, la Georgie et la Caroline méridionale donne lieu à beaucoup de commentaires. On croit qu'elle a été publiée sans l'autorisation du président Lincoln qui n'en prendrait pas la responsabilité. Les confédérés se sont établis avec des forces considérables entre Richmond et Chickahonning-River, attendant l'attaque de l'armée fédérale. Une dépêche de Carinth porte que le colonel Tompson, de l'état-major du général Beauregard, a visité le camp fédéral sans drapeau blanc. Les fédéraux ont pris Pansacola.

Constantinople, 18 mai.

La France et la Russie, ayant demandé l'autorisation de reconstruire la coupole de l'église du Saint-Sépulchre, à Jérusalem, à frais communs, la Porte y consent à la condition d'être associée aux puissances chrétiennes pour l'exécution de ce projet.

Rague, 26 mai.

Les premières colonnes ottomanes sont entrées aujourd'hui par Vossojevich sur le territoire monténégrin. Après trois heures de combat, Hussein-Pacha s'est retiré. Il est arrivé à Kleck deux bataillons.

Turin, 28 mai.

La correspondance franco-italienne croit savoir que M. de Lavalette ne retournera plus à Rome.

La famille du roi François II fait ses préparatifs pour quitter Rome.

On assure que deux camps d'évolution vont être formés à Saint-Maurice et à Somma sous les ordres des généraux Durando et Della Rocca.

Il est probable que les princes royaux iront avec le prince Napoléon à Paris.

Revue des Journaux.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. A. Vitu :

« La commission du budget s'est mise définitive-

qu'il me rende son amour et m'arrache à cet abîme d'infortune!

Fortifiée par cette prière, elle se releva plus calme et plus courageuse, capable de supporter l'épreuve qu'il lui restait à subir. Elle passa dans la chambre d'Alexandre avec précaution, sans bruit, comme si elle craignait de le rencontrer. Elle sentit son cœur faiblir en promenant ses regards dans cette pièce où il vivait solitaire et malheureux comme elle, plus malheureux encore peut-être. Elle déposa sa lettre sur le bureau et voulut se retirer; mais son pied hésita. Oh ! partir, partir, est-ce donc si difficile? Elle fit une nouvelle revue des objets, avec accompagnement de signes d'adieu à droite et à gauche, comme s'il y avait là des cœurs pour la comprendre; puis, rassemblant ses forces, elle s'enfuit à la hâte.

En rentrant dans sa chambre, elle trouva les bougies consumées et la bonne endormie de lassitude, près du berceau du petit Gustave. Vaincue par tant d'impressions douloureuses, elle s'approcha de la fenêtre.

— Seule, balbutia-t-elle, seule au monde, et le monde est si grand, et la vie est si longue!

Tout à coup l'enfant se remua, et ce léger bruit fut un coup de baguette magique qui fit jaillir, dans le cœur désolé de Paula, la source vive de l'amour maternel.

G. RAIMOND.

(La suite au prochain numéro.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 31 mai 1862.

N° 16.

FAUTE DE CONFIANCE (*)

VIII

(Suite.)

Le cœur de Paula se serra douloureusement. Autrefois, hélas ! il n'allait pas jusqu'à la forêt sans prendre congé d'elle, et maintenant il faisait une longue absence et ne l'en prévenait même pas ! Qu'il était loin... qu'il s'était envolé vite, cet heureux temps !

Après avoir vainement attendu une réponse, le médecin prit son chapeau.

— A demain donc, madame, dit-il; demain je reviendrai, et j'espère maintenant de rapides progrès dans le retour de vos forces.

Paula resta plongée dans ses réflexions; elle ne pensait qu'à Alexandre et à l'entretien qui l'attendait. Elle ne se proposait pas de se justifier; sa fierté se révoltait, au contraire, à l'idée d'une justification. — Elle ne voulait que dire à son mari un éternel adieu, que lire une dernière

(*) La reproduction est interdite.

ment d'accord avec le gouvernement sur les points essentiels, tels que nous les avons indiqués déjà : l'impôt du sel est abandonné; la surtaxe des sucres est maintenue; l'impôt sur les voitures est adopté avec de légères modifications. Quant aux dispositions du budget primitif qui touchaient aux droits d'enregistrement et de timbre, augmentation des droits fixes, mesures de répression contre les déclarations inexactes, impôt spécial sur les factures, etc., elles sont remplacées par un unique supplément de taxe, sous forme de second décime d'enregistrement.

« L'esprit de sagesse et de conciliation qui s'est manifesté de part et d'autre, permettait de prévoir ce résultat qui est considérable à tous les égards, puisque d'un côté il consacre les principes financiers posés par S. Exc. M. Fould, en établissant l'équilibre le plus rigoureux entre les dépenses et les ressources, et que de l'autre il donne satisfaction à la plupart des vœux du Corps législatif quant aux moyens d'exécution. »

— Le *Journal des Débats* est frappé de la portée de certaines déclarations faites par le comte de Rechberg, au sein du comité des finances du Reichsrath, et qui laissent entrevoir une solution définitive, et pour une époque très rapprochée de la crise italienne, pour le cas où l'on traverserait sans embarras l'heure présente :

« Nos lecteurs se rappellent, sans doute, poursuit M. Weiss, que lors de la discussion du budget des affaires étrangères au Reichsrath, le comte de Rechberg s'est exprimé, au nom du gouvernement, de manière à laisser croire au public, que l'Autriche ne nourrit plus d'arrière-pensée au sujet de ce qu'elle a perdu en Italie. Le langage du comte de Rechberg avait fait alors, par sa netteté, une vive impression. Les déclarations d'aujourd'hui y sont conformes, et sans que nous puissions dire ce qui se prépare, nous pouvons, sans témérité, présumer que la diplomatie européenne prépare, en effet, quelque chose de très-important. »

— Le *Pays* apprécie, en ces termes, l'état de choses actuel, en Amérique, au point de vue militaire :

« Il paraît, dit M. Robert Mitchell, que les confédérés n'ont pas l'intention de défendre Richmond, qui est une position peu importante en elle-même. Depuis quelque temps déjà, toutes les munitions de guerre et les approvisionnements que renfermait la ville ont été transportés plus loin, vers le Sud. Jusqu'à présent, les fédéraux n'ont remporté que des demi-victoires; quelques villes ont succombé, mais l'armée de Beauregard est intacte et les sucres de Mac-Clellan n'auront servi qu'à constater la haine vivace et invétérée des Etats du Sud pour leurs voisins et ennemis. »

— Si l'Union combat l'unité italienne, elle appelle de tous ses vœux l'unité chrétienne :

« On dirait, écrit M. Laurentie, que les pouvoirs politiques ont peur de l'harmonie chrétienne, et c'est à eux qu'il faudrait surtout prêcher le rétablissement de l'unité; espérons que, pour eux comme pour les peuples, viendra aussi l'heure divine. Qu'est-ce qu'ils gagnent à la séparation? Que gagnent-ils surtout à faire de la séparation une servitude? Que gagne l'Angleterre à la misère et aux pleurs de l'Irlande? Que gagne la Russie à la desolation de la Pologne? Les pouvoirs politiques ne s'affaiblissent pas dans l'anarchie des âmes. Qu'ils secondent l'unité qui est dans l'instinct du monde, c'est la condition capitale de la force, de la sécurité et de la durée des Etats. »

— Le *Monde* est loin de s'associer aux idées de solution de la question italienne par la voie diplomatique :

« Les piémontistes, fait observer M. Coquille, accueilleront avec joie le rappel de M. le général de Goyon. Cependant leur succès complet est encore subordonné à bien des conditions. Ils seraient à Rome aujourd'hui, que demain la question vénitienne se poserait devant eux, et que l'Allemagne se sentirait menacée. L'expédition de Brescia a avorté en un sens; à un point de vue plus général elle n'avorte pas, car elle n'est que l'effort de la révolution italienne contre l'Autriche, et cet effort se renouvellera, car il est dans les nécessités de la situation. »

— Le *Sidèle* fait un appel à la concorde et à la clémence à propos des derniers événements en Italie :

« Une occasion, écrit M. E. de la Bédollière, s'offre au roi constitutionnel d'Italie, de pacifier les esprits. Le jour de sa fête sera sans doute signalé par une amnistie générale qui fera cesser toutes les dissensions. Le gouvernement de Turin a fait son devoir en maintenant son droit d'initiative, en ne tolérant pas qu'il y eût un Etat dans l'Etat; mais il ne peut songer à se priver de l'appui du parti de l'action dont les entreprises isolées ont eu pour mobile un dévouement ardent à la cause nationale. Le gouvernement et le parti de l'action doivent voir avec quelle joie les royalistes enrégimentent les divisions qui se produisent, avec quelle perfidie ils provoquent des divisions nouvelles. Ils comprendront que le salut de l'Italie est dans l'union de tous ses enfants. »

Pour extraire : A. LAYTOU.

Chronique locale.

ELECTION

D'un Membre du Conseil d'Arrondissement pour le canton de Puy-l'Evêque.

Nous, Préfet du département du Lot, Officier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Vu les procès-verbaux d'élection desquels il résulte que M. DEMAUX, membre du Conseil d'arrondissement pour le canton de Puy-l'Evêque, a été élu membre du Conseil général;

Vu la loi du 22 juin 1833 et celle du 7 juillet 1852;

Vu le décret réglementaire du 2 février précédent;

Vu les instructions ministérielles;

Considérant qu'il importe de pourvoir à la vacance existant dans le Conseil d'arrondissement de Cahors, par suite de la nomination de M. DEMAUX, au Conseil général,

ARRÊTÉS :

Art. 1^{er}. — Les électeurs du canton de Puy-l'Evêque sont convoqués pour le dimanche, 15

juin prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil d'arrondissement.

Les comices se tiendront, dans chaque commune, dans les lieux de réunion choisis pour les dernières élections.

Art. 2. — On se conformera, pour la régularité de l'opération, à l'arrêté préfectoral du 23 mai 1858, inséré au n° 689 du Recueil administratif.

Le scrutin sera ouvert le dimanche, 15 juin, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Le dépouillement sera fait partout immédiatement après la clôture du scrutin.

Les listes électorales, closes le 31 mars dernier, serviront seules à l'élection présentement prescrite. Elles ne recevront d'autres modifications que celles résultant de décès ou de jugements emportant incapacité et devenus définitifs; modifications qui seraient publiées cinq jours avant la réunion des électeurs.

Art. 3. — Le recensement général des votes du canton aura lieu à l'hôtel-de-ville de Puy-l'Evêque, le lundi, 16 juin, à dix heures du matin.

MM. les délégués sont invités à se rendre exactement à cette réunion.

Art. 4. — MM. les Maires du canton de Puy-l'Evêque sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 22 mai 1862.

Pour le Préfet, empêché :

Le Doyen du Conseil de Préfecture, Secrétaire-général, délégué, M.-BOURDIN.

CONCOURS

de poulinières et de pouliches

Programme.

Nous, Préfet du département du Lot, officier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Vu les arrêtés ministériels des 10 et 12 février 1861;

Vu les décisions de Son Exc. le ministre d'Etat qui accorde au département une subvention de 1,200 francs pour primes et prix aux juments poulinières et pouliches de 3 ans;

Vu la décision de la société d'Agriculture affectant une somme de 1,000 francs à l'encouragement de la race chevaline;

Après nous être concerté avec M. l'Inspecteur général des Haras du 6^{me} arrondissement,

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. — Un concours public de pouliches et de poulinières aura lieu à Gramat, le 20 août prochain, à 9 heures du matin.

Une somme de 2,200 francs sera distribuée en primes, de la manière suivante :

Pouliches de 2 ans.	
1 prime de 80 fr., 2 de 60 fr.,	
4 de 50 fr.....	400 fr. »
Pouliches de 3 ans.	
1 prime de 150 fr., 1 de 100 fr.,	
2 de 75 fr., 4 de 50 fr.....	600 fr. »
Poulinières suitées de 4 ans et au-dessus.	
1 prime de 150 fr., 2 de 125 fr.,	
6 de 100 fr.....	1.000 fr.

Epreuves au trot pour pouliches de 3 ans. (Ces épreuves auront lieu le 20, à quatre heures du soir.)

1^{er} prix 125 fr., 2^e prix 75 fr..... 200 fr. »

Total..... 2.200 fr.

Art. 2. — Pour être admises à concourir, les pouliches devront avoir 2 ans accomplis (l'âge se compte, pour tous les animaux de l'espèce chevaline, à partir du 1^{er} mai de l'année de leur naissance) et appartenir, depuis un mois au moins, à des propriétaires du département.

Art. 3. — Tout propriétaire voulant présenter des juments ou pouliches au Concours, devra en faire la déclaration à la mairie de Gramat, le 19 août au plus tard, et y déposer, Pour les pouliches de deux ans :

- 1^o Un certificat constatant que les pouliches et les produits de l'année proviennent d'un étalon de l'Etat, approuvé ou autorisé;
- 2^o Une déclaration affirmant que la jument et la pouliche appartiennent, depuis un mois au moins, à des propriétaires du département.

Pour les pouliches de 3 ans :

- 1^o Un certificat de naissance de la pouliche, dûment légalisé par le Maire de la commune;
- 2^o Une déclaration affirmant que la pouliche dont il est propriétaire a été saillie, dans l'année, par un étalon de l'Etat, approuvé ou autorisé. Cette déclaration devra, en outre, spécifier que la pouliche n'a pas été saillie à l'âge de deux ans;
- 3^o L'engagement formel de la présenter à l'épreuve spéciale au trot, qui aura lieu à Gramat, le 20 août prochain.

Les pouliches primées devront être saillies, en 1863, par un étalon de l'Etat, approuvé ou autorisé, leurs propriétaires sont prévenus qu'ils auront à rembourser le montant de leurs primes s'ils ne prouvent pas, à l'époque du prochain con-

cours (en 1863), que cette condition a été exactement remplie.

Art. 4. — Le droit à la prime n'étant définitivement acquis qu'après l'épreuve spéciale, les primes décernées dans la matinée dudit jour ne seront soldées aux ayant-droit que lorsque leurs pouliches auront été soumises à cette épreuve.

Art. 5. — L'épreuve spéciale pour les pouliches primées ou ayant obtenu une mention honorable aura lieu à Gramat, le 20 août prochain, à quatre heures de l'après-midi.

Elle consistera en une course au trot, à la selle : la distance à parcourir sera de deux kilomètres, et le poids à porter de cinquante-cinq kilogrammes.

Art. 6. — Pour être admises à concourir, les poulinières devront : 1^o être âgées de 4 ans au moins et de 16 ans au plus; 2^o être suitées de leur produit de l'année; 3^o être exemptes des vices rédhibitoires prévus par la loi; 4^o mesurer à la potence 1 mètre 47 centimètres au moins.

Art. 7. — Un jury spécial, composé : de l'Inspecteur général des Haras du 6^e arrondissement, président; du capitaine commandant du dépôt de remonte d'Agen, et de trois membres choisis par M. le Directeur général des Haras, sur une liste de neuf candidats présentés par M. le Préfet, sera appelé à prononcer sur le mérite des sujets du concours.

L'épreuve spéciale des pouliches de 3 ans aura lieu en présence du même Jury, qui choisira un de ses membres pour donner le départ, et un autre pour juger l'arrivée.

Art. 8. — Il sera dressé un procès-verbal détaillé des opérations du concours. Ce procès-verbal devra particulièrement indiquer le nombre des animaux de chaque classe qui auront été présentés, l'origine et le signalement des juments et pouliches qui auront obtenu des primes ou prix, avec le nom et la demeure de leurs propriétaires; il sera signé par les membres du Jury et par nous, et transmis immédiatement à M. le Directeur général des Haras.

Art. 9. — Le présent arrêté sera imprimé, publié à son de caisse et affiché dans toutes les communes du département.

Fait à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, le 5 mai 1862.

MONTOIS.

Par arrêté préfectoral du 30 mai 1862. M. Bardet (Jean), a été nommé adjoint au maire de la commune de St-Cirgues, en remplacement de M. Bardet (Louis), son père, démissionnaire.

Nous trouvons, dans le n° 869 du Recueil des actes administratifs de la préfecture, qui vient de paraître, la circulaire suivante :

POLICE MUNICIPALE. — Débits de Boissons.

Heures de fermeture des Cafés et des Cabarets.

Cahors, le 21 mai 1862.

A Messieurs les Maires du département.

Messieurs, Son Exc. le Ministre de l'Intérieur a été informé que les populations de plusieurs communes du département se plaindraient de ce que l'autorité municipale exige que les débits de boisson soient fermés à huit heures du soir.

On demande que ces établissements soient autorisés à rester ouverts jusqu'à dix heures.

Il ne saurait y avoir d'inconvénient sérieux à donner satisfaction à cette réclamation et je prie MM. les Maires des communes où elle se serait produite de prendre les mesures nécessaires pour en prévenir le renouvellement.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le Préfet, empêché :

Le Doyen du Conseil de Préfecture, Secrétaire-général, délégué, M.-BOURDIN.

M. Edouard Pélassié, avocat, nommé notaire par décret impérial du 21 courant, à la résidence de Puy-l'Evêque, a prêté serment, mercredi dernier, devant la première chambre du Tribunal.

Ce soir, vers les deux heures et quart, un orage a éclaté sur la ville. La pluie n'est pas tombée en abondance, mais les éclairs ont sillonné vivement l'horizon, et le tonnerre s'est fait entendre d'une façon redoutable. Cet orage a cessé presque aussitôt. Nous ne pensons point qu'il est occasionné des dégâts.

Jeudi dernier, vers les sept heures du soir, une épaisse fumée s'élevait au-dessus de la terrasse qui couronne la galerie Fontenille, mettait en émoi les paisibles promeneurs des Boulevards. Le feu s'était déclaré à la cheminée d'un des locataires de M. de Fontenille. Il a été promptement éteint et n'a causé que d'insignifiants dégâts.

Dimanche dernier, vers les onze heures du soir, une rixe qui s'était engagée entre plusieurs personnes, dans la rue de la Prison, exigea l'intervention de la police, qui a dressé contre les auteurs, un procès-verbal pour bruit et tapage nocturne.

Lundi soir, vers les dix heures, un semblable procès-verbal a été dressé, contre le sieur F., ouvrier tourneur, du canton de St-Géry, que la police fut obligée d'écrouer au violon.

Mercredi dernier, une discussion s'engageait, sur la place au Bois, entre la fille M... et les époux B... Cette discussion dégénéra bientôt en grossières injures et en injures. La police fut obligée d'intervenir. Elle a dressé procès-verbal contre les délinquants.

— Le lendemain, une querelle s'engageait sur les Boulevards entre les époux C... Cette querelle occasionna un rassemblement nombreux, à raison duquel les agents de police ont dressé procès-verbal contre les époux C...

Pour la Chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Tarn. — Couffonleux, 26 mai 1862. — Samedi dernier, vers 4 heures du soir, un orage effrayant éclatait sur la ville de Rabastens, et les communes environnantes. En un instant la pluie torrentielle convertissant les rues de ses faubourgs en lacs, submergeait en divers endroits les caves et les rez-de-chaussée des maisons. Le tonnerre éclatait avec violence, et la foudre tombait simultanément sur deux maisons du hameau de Tregans, commune de Couffonleux, situé sur les rives du Tarn, à deux kilomètres de Rabastens.

Dans l'une d'elles, le fluide qui paraît s'être introduit en ébréchant un côté de la cheminée, a traversé un appartement au milieu duquel se trouvait une jeune femme priant sur le berceau de son enfant; elle s'est au même instant vue enveloppée d'un cercle de feu, et par un effet vraiment providentiel, n'a ressenti qu'une forte commotion. Quittant cette pièce par une issue de 17 centimètres de diamètre, faite dans le mur, il a pénétré dans une chambre de l'étage supérieur, où paraissant s'être promené en visiteur indiscret, les cloisons ont été lézardées en tout sens, la porte d'une armoire brisée perpendiculairement, de laquelle, après y avoir brûlé une robe au milieu de 5 ou 6 autres, qui s'y trouvaient, il paraissait s'être échappé d'une manière qu'il est plus facile de concevoir que de décrire, par une fente de 40 centimètres de longueur sur 10 de large, faite dans un mur de refend.

Dans la deuxième maison, la foudre après être entrée par une fenêtre, aurait terrassé une femme et laissé sur son passage une fumée d'une forte exhalaison sulfureuse.

Sur divers autres endroits des arbres auraient été brisés par la foudre.

Cet orage malgré sa violence extrême n'aura point occasionné de sérieux dégâts aux récoltes, vu l'absence presque totale de grêle.

(Journal du Tarn).

Cantal. — A la suite de l'orage qui a éclaté samedi dernier à Aurillac et dans les environs, des bruits exagérés se sont répandus sur les effets qu'en aurait éprouvés le matériel servant aux communications télégraphiques.

La foudre, il est vrai, a atteint quelques poteaux sur la ligne de Tulle, à 10 kilomètres d'Aurillac, mais sans les renverser. Elle les a labourés de haut en bas, en enlevant des fragments de bois et en brisant les supports en porcelaine. Ce sont là des désagréments auxquels il faut s'attendre à chaque orage. — Les dégâts, en somme ont été insignifiants, aussi bien sur la ligne que dans le bureau, où quelques pointes de paratonnerres ont été fondues. La ligne n'a pas cessé de bien fonctionner.

(Moniteur du Cantal).

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

Voici l'adresse de l'association émancipatrice italienne à Garibaldi :

Général,

La triste et vieille querelle se renouvelle, puisque, entre nos frères qui gémissent encore dans l'esclavage et les frères qui brûlent du désir de les délivrer, s'interpose la force « d'un gouvernement aussi énergique » que ment répressif à l'égard des citoyens désarmés « qu'il est timide et servile envers l'étranger. »

L'arrestation de vos compagnons de guerre, les faits sanglants de Brescia ont indigné votre cœur comme celui de tous les bons citoyens; mais dans tout ceci, nous le savons, on ne verra pas diminuer votre confiance dans l'avenir et dans le patriotisme des Italiens, et vous voudrez maintenir l'initiative populaire qui fut soutenue comme moyen de grandeur et de salut national par les associations démocratiques, et devenue plus que jamais indispensable pour accomplir et assurer les destinées futures de l'Italie.

En vérité, nous vous le disons, ô général, « les hommes habitués par vous à affronter les baïonnettes étrangères et à tout sacrifier pour la patrie, toutes les fois que vous criez aux armes, ne sauraient être retenus ni par les conseils académiques des modérés, ni par les injures et les menaces des cosaques du pouvoir. » Toujours et à tout prix, ils accourront à votre appel pour vaincre ou mourir. Suivent les signatures.

La *Sentinella Bresciana* contient la réponse suivante à la protestation du général Garibaldi :

Général,

J'ai lu, non sans surprise, et même avec étonnement, la protestation qui éclatait de votre âme, mal-

heureusement ulcérée par les faits douloureux qui ont attristé la ville de Brescia, la nuit du 15 courant.

Connaissant la droiture de votre cœur, j'ai hésité un moment à croire votre protestation insérée dans le n° 439 du journal *Il Diritto*, mais votre signature, la reproduction qui en fut faite par quelques journaux, les funestes effets de la discorde entre l'armée et le peuple qu'elle a commencée de produire, me persuadèrent de son authenticité.

Comme il est dit dans quelques journaux, inconsiderément et sans fondement, que celui qui avait commandé le feu était un adjudant-major du 49^e de ligne; — comme, dans votre protestation, vous appelez *coupe-jarrets masqués* les soldats qui ont été placés à la garde de la prison; comme vous avez proposé pour *bourreau*... celui qui a commandé le carnage: — comme c'était moi l'adjudant-major chargé seulement de conduire le piquet à la garde de la prison, je me fais un devoir de vous informer en détail de ce qui est arrivé, vous assurant, sur mon honneur de soldat, que ce récit est l'exposition précise et véridique des faits.

A huit heures et demie environ de la nuit fatale, un délégué de la sûreté publique me donna avis que le préfet, M. le baron Natoli, avait à me parler. En moins de cinq minutes j'étais à son bureau, et la consigne suivante me fut donnée, consigne que je me fais un honneur de vous transcrire :

A M. l'officier commandant la grand'garde de Brescia.

On vous requiert d'expédier immédiatement douze hommes, avec un sergent, pour garder les prisons de la préture urbaine
Brescia, 15 mai 1862.

Le Préfet,
Signé : NATOLI.

Je me portai aussitôt à la grand'garde, et j'obtins de l'officier commandant ce poste huit soldats, un caporal et un sergent, que je conduisis à la garde des prisons. Là, je recommandai au chef du poste, le sergent Périna, d'user de modération, de paroles de conciliation (ce qu'il fit), et de ne recourir aux derniers moyens que si les prisons étaient envahies ou les portes forcées, ce qui fut fait ensuite par une multitude de jeunes gens inconsidérés. Ce qui arriva ensuite, Brescia, l'Italie, tous le savent. A vous, cependant, le dit la baïonnette d'un soldat retrouvée dans la nuit par la garde nationale et restituée au commandant du 49^e d'infanterie, contre reçu de l'adjudant-major en premier, capitaine Feretti: à vous le dit le képi de la sentinelle, abîmé et méconnaissable. Ce qui étonne ensuite, c'est que vous, ô général, prêtant foi seulement à de flatteuses assertions, vous ne soyez pas arrivé, du 15 au 19, à la connaissance de la vérité.

Maintenant que vous avez entendu la véridique exposition du fait, vous qui êtes le second soldat de l'Italie (et le premier c'est le roi); vous qui savez ce que c'est que la garde d'une prison, voudrez-vous encore appeler *coupe-jarrets masqués* ces soldats qui ne sont coupables que d'avoir accompli leur devoir? Continuerez-vous encore à proposer comme *bourreau* cet adjudant-major qui, exécutant les ordres, se retirait en quartier, et qui, en informant son commandant du corps, était dans l'attente d'ordres ultérieurs? Osez-vous encore comparer l'incident douloureux de Brescia avec les terribles carnages de Varsovie?

Général, dans un moment de douleur, vous avez éclaté en accents de colère; vous avez prononcé des paroles qui ont désolé et amèrement affecté le cœur de l'armée et de tout bon Italien. Votre esprit est cependant trop noble, vous êtes trop grand pour ne pas vouloir reconnaître un tort, et un tort très-grave, que des déclarations menteuses et mensongères et un instant de douleur vous ont fait seulement commettre.

En agissant ainsi, ô général, vous réparerez un acte d'injustice, vous inviterez le peuple et l'armée à la concorde, dont on a en ce moment un si grand besoin: vous ferez un acte agréable au souverain; et lorsque la voix du roi et le bruit du canon annoncent aux lagunes vénitiennes l'heure de leur délivrance finale, vous verrez, ô général, que Nous et Vous, nous saurons tous faire notre devoir.

Agréer, etc.
Brescia, 21 mai 1862.

Le lieutenant, adjudant-major en 2^e du 49^e de ligne,
LUIGI DUCE.

Naples, 24 mai.

Il y a eu mardi soir une grande manifestation en faveur de Garibaldi. On a forcé la garde nationale à la disperser. Cela donne lieu à des récriminations amères et à des duels.

Le roi et les ministres sont partis précipitamment après le bal. La répression de la manifestation a fait une impression très-pénible, et le royaume du roi, commencé sous de si favorables auspices, s'achève, en somme, au milieu de circonstances regrettables.

Dans la manifestation de mardi, on a crié: A bas Rattazzi! personne n'a répondu par le cri de vive le roi! Ce n'est pas que le roi soit moins aimé.

Il y a eu le lendemain, à Salerne, une manifestation semblable qu'on n'a pas empêchée, et à laquelle la garde nationale et les capucins ont pris part.

La *Costituzione* annonce qu'à Florence l'autorité a découvert un grand dépôt d'armes à feu. Il a été saisi 44 caisses. Quelques arrestations ont eu lieu.

L'entrée à Treviso (Vénétie) de l'évêque Zinelli a provoqué des démonstrations hostiles. Une bombe a été lancée; il y a eu deux blessés. (Havas.)

On écrit de Vérone, le 20 mai, à la *Presse* de Vienne :

Un document qui circule librement dans nos cercles italiens, démontre ce dont d'ailleurs personne ne doutait d'après les dernières publications, que le mouvement projeté par les corps francs contre le Tyrol méridional avait été entrepris non-seulement avec connaissance de la part de Garibaldi, mais à son instigation.

La pièce en question est un appel de Garibaldi aux populations de la Vénétie, lequel a été évidemment

ébruité trop tôt; il ne devait être publié qu'après l'accomplissement de certains faits qu'il invoque; en effet les Vénitiens y sont invités à imiter l'exemple donné par les vaillants Tyroliens, à se lever comme un homme contre leurs tyrans et à réunir leurs forces pour chasser la « canaille allemande » de l'Italie.

La fin de la proclamation est particulièrement intéressante; en voici la teneur textuelle :

« Courage et confiance! Nous ne serons pas seuls; car, dans peu de jours 100,000 vaillants soldats italiens accourront à notre secours, et Victor-Emanuel ne sera pas le dernier à sacrifier son sang et ses biens pour la délivrance de ses chers Vénitiens. »

De Milan, Brescia, Bergame, un grand nombre de familles arrivent en Vénétie; elles craignent qu'il n'éclate prochainement des troubles dans la Lombardie, où l'on assure qu'il règne une agitation extraordinaire.

Rome, 24 mai.

Jeudi a eu lieu au Vatican un consistoire dans lequel le Saint-Père a prononcé une courte allocution pour manifester le vif désir qu'il avait de procéder à l'acte solennel de la canonisation des martyrs du Japon et pour prier les cardinaux et évêques venus pour cette solennité de faire connaître librement leur opinion. Alors 33 cardinaux et plus de 120 archevêques et évêques, assistant au consistoire, ont lu, l'un après l'autre, leur vote, et ensuite l'ont consigné avec leurs signatures à un maître des cérémonies pontificales. Tous sans exception se sont prononcés pour l'acte solennel de la canonisation.

Le Saint-Père très-satisfait de ces résultats, a adressé au Sacré-Collège, aux patriarches, aux archevêques et aux évêques un discours latin en disant que si le triomphe des martyrs était un motif de joie, les prévarications de plusieurs ecclésiastiques du clergé régulier et séculier en Italie lui apportaient une grande affliction. Et c'est pourquoi il les exhorta tous à faire des prières pour la conversion de ces malheureux et leur recommanda particulièrement de dire une messe afin que Dieu fit rentrer dans la voie du devoir un évêque, leur confrère, qui est dans le royaume de Naples et qui donne tant de scandale à l'église (Sa Sainteté voulait parler de Mgr Capulo, évêque d'Ariano).

Ensuite, le Saint-Père ajouta en pleurant, qu'il n'aurait plus la consolation de voir autour de lui les évêques, qui dans ce moment lui font une aussi belle couronne: il dit que peut-être ce serait la dernière fois qu'il leur adressait la parole: que les événements ne lui permettraient plus de pouvoir converser ou correspondre avec eux.

Ces paroles ont causé à tous les prélats la plus grande surprise, de sorte que plusieurs cardinaux et quelques évêques se sont approchés du cardinal Antonelli pour lui demander s'il y avait des nouvelles alarmantes. Son Eminence leur ayant affirmé que tout se trouvait *in statu quo*, on ne pouvait comprendre pourquoi le Saint Père avait tenu un langage si alarmant. Quelques-uns ont cru que le Pape, au moment de parler, se trouvait dans une grande agitation. Quoi qu'il en soit, Rome tout entière et tous les évêques parlent de ce discours.

Ce matin a eu lieu un autre consistoire dans lequel on a recueilli les opinions des cardinaux et des évêques sur l'acte de canonisation du bienheureux Michel des Sants. Les cardinaux au nombre de trente-six, le nombre des patriarches, des archevêques et des évêques s'élevait jusqu'à cent cinquante; tous ont voté en faveur de la canonisation. Le consistoire de jeudi a duré quatre heures et celui de ce matin, quatre et demie. Des évêques de tous les pays du monde catholique, à l'exception du Portugal, y ont assisté. Parmi les prélats orientaux qui se trouvent à Rome, il y a l'archevêque grec de Constantinople, Mgr. Melesios, qui depuis très-peu de temps est entré dans l'unité de l'Eglise catholique.

Vingt-six de ces évêques sont arrivés mercredi, tous sont partis de Marseille; treize étaient français, et l'évêque de Nîmes était accompagné par cinquante-trois ecclésiastiques de son diocèse. Le nombre des ecclésiastiques arrivés particulièrement de France est extraordinaire. On ne rencontre partout que des prêtres. Ceux du diocèse de Nîmes sont tous logés avec leur évêque dans le couvent des Impériaux près de Sainte-Marie-Majeure. Le nombre des évêques arrivés depuis mercredi s'élève à cinquante et plus; les évêques de la monarchie autrichienne qui se rendent à Rome pour cette canonisation ne seront que quinze. Dimanche ou mercredi sont attendus les cardinaux français.

Le Saint-Père va donner un dîner à tous les évêques qui se trouveront à la canonisation. La municipalité romaine se dispose aussi à leur faire une réception. (Havas.)

POLOGNE.

L'archevêque de Varsovie, Mgr Felinski, vient d'adresser la réponse suivante aux autorités russes :

Varsovie, 3 mai 1862, n° 1249.

L'archevêque métropolitain de Varsovie à M. le directeur principal, président de la commission gouvernementale des cultes et de l'instruction publique.

J'ai l'honneur de faire la réponse suivante, Monsieur le directeur, à votre rescrit daté du 2 mai (20 avril) de l'année courante, numéro 2648-6651, dans lequel en me faisant part de l'illumination du 1^{er} mai, de la statue de la Sainte-Vierge devant l'église des PP. capucins de Varsovie, vous concluez en désirant qu'à l'avenir je défende au clergé des illuminations semblables, sous peine d'encourir une responsabilité.

Vous êtes, M. le directeur, faussement renseigné, en prétendant que l'usage répandu chez les fidèles d'illuminer les statues des saints, et de se réunir auprès d'elles, date des événements récents qui eurent lieu dans le pays; cet usage est pratiqué et approuvé par l'Eglise depuis un temps immémorial, car il fut inspiré par une sincère piété. A Varsovie, il est pratiqué, comme tout le monde le sait, depuis que ces statues furent élevées. Quel habitant de cette ville ne se rappelle qu'avant vingt années et plus, le peuple se réunissait devant les statues des saints, placées dans les niches des maisons de la vieille et de la nouvelle ville ou devant d'autres statues, comme par exemple devant l'église de Saint-Alexandre, ou à certains jours et à certaines fêtes, dans la simplicité de son cœur, il adressait son humble prière à Dieu, dans un chant pieux.

L'exercice des autorités dans les églises et les localités consacrées aux saints, doit être laissé au clergé et à l'autorité ecclésiastique, autrement naîtraient des désordres de plus en plus grands, lesquels provoquent la triste conséquence que le peuple fidèle, molesté dans ses sentiments religieux les plus saints, inquiet même dans les maisons de Dieu et les lieux saints, sous l'empire du désespoir, cessera de se réunir pour la prière, négligera d'observer les fêtes principales. Je suis obligé d'avouer avec douleur et profonde affliction que ces symptômes commencent déjà à se manifester, comme le prouvent les rapports du clergé; car, dans l'année courante, à peine la moitié des fidèles a rempli le devoir de la confession pascale.

Considérant que l'usage d'illuminer les statues des saints date d'une époque la plus reculée: qu'il existe non-seulement dans le royaume de Pologne, mais dans tous les pays catholiques; qu'il émane des sentiments les plus simples et les plus purs de la piété, que la religion ne peut les condamner, mais qu'elle doit au contraire les approuver, et qu'elle les approuve, vous voudrez bien considérer l'autorité religieuse comme justifiée de ne pouvoir adresser à ce sujet aucun règlement au clergé, afin de défendre ce que la religion ne condamne pas.

J'ai encore à faire observer que l'appel fait au premier dignitaire de l'Eglise dans ce pays de publier des règlements de police, manque d'une manière si ostensible au respect dû à ma dignité, qu'il m'est permis d'espérer que désormais, Monsieur le directeur, vous ne voudrez plus accepter de pareilles commissions.

SIGISMOND FÉLIX FÉLINSKI,
Archevêque métropolitain de Varsovie.
L'abbé LOUIS CZAJWICZ,
Sous-régent du consistoire général de Varsovie.

Le *Journal des Débats* a reçu de Varsovie, en date du 15 mai, une lettre dont voici le résumé :

« Notre horizon devient de plus en plus sombre. Il faut que je vous parle d'un fait qui peint notre malheureuse situation. Cela s'est passé il y a une semaine, dans la nuit du 5 au 6, à Stryzow, propriété de M. Théodore Starzynski, dans le palatinat de Lublin. Un colonel de gendarmerie y était arrivé avec son escorte pour opérer l'arrestation *politique* (comme on dit chez nous) de M. Bongard, Français ou Suisse d'origine, et depuis longtemps précepteur dans la maison de M. Starzynski. Le propriétaire était absent, mais son fils, jeune homme âgé de dix-neuf ans, et très-attaché à son précepteur, au moment où on allait amener l'ami de son enfance, s'arma tout à coup d'un revolver, tira successivement sur le sergent-major et le capitaine qui tombèrent roides morts, blessa dangereusement d'un troisième coup le colonel, et du quatrième qui lui restait se brûla enfin lui-même la cervelle. Ce fut l'affaire d'une minute. On doute que le colonel se relève de sa blessure. Cet événement, car c'est un véritable événement, a produit une sensation profonde dans le pays et frappé surtout l'imagination de la jeunesse.

« Ne vous étonnez pas si vous avez à enregistrer bientôt de nouveaux malheurs, car l'irritation est devenue extrême et générale, et nous sommes évidemment à la veille de scènes bien douloureuses.

Cassel, 27 mai.

La démission du Cabinet a été décidée dans un conseil des Ministres tenu hier. On affirme que les Ambassadeurs d'Autriche et de Bavière ont conseillé cette détermination comme indispensable pour ôter à la Prusse tout prétexte de donner suite à ses intentions agressives. Il n'est pas douteux que la démission des ministres ne soit acceptée, mais on ignore encore quels seront leurs successeurs.

AUTRICHE.

Le gouvernement a présenté aujourd'hui à la chambre les budgets de 1862 et 1863, les traités de commerce avec la France, la loi sur les passe-ports, etc. En présentant les conventions de commerce avec la France, le ministre les a caractérisées comme une œuvre de paix internationale.

GRÈCE.

Athènes, 17 mai. — Le président du conseil a ouvert les chambres au nom du Roi. Il a soumis aux députés une loi sur la garde nationale calquée sur la loi d'organisation de la garde nationale italienne. Il a de plus annoncé la présentation d'une loi sur les élections des députés.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

30 mai.

La Cour doit se rendre le 8 juin à Fontainebleau.

— Le prince de Carignan est arrivé incognito à Paris. S. A. R. est descendue à l'ambas-

sade d'Italie. Elle se rend à Londres pour présider aux travaux de la Commission italienne de l'exposition universelle.

— Le bruit court que le général de Montebello, aide-de-camp de l'Empereur, serait appelé à remplacer M. le général de Goyon, à Rome.

— Le vice-roi d'Egypte partira la semaine prochaine pour la Belgique et la Hollande où il visitera spécialement la ville d'Amsterdam. Il reviendra en France, après avoir résidé pendant quelques jours à Londres.

— L'Empereur vient d'acheter, dit-on, le tableau de M. Ingres, représentant *Jésus au milieu des docteurs*. Ce tableau sera placé dans le musée du palais du Luxembourg.

— On prétend que M. Peyrat, rédacteur en chef de la *Presse*, serait à la veille de passer à la rédaction du *Siècle*.

— La mort de M. Vinit a laissé vacantes, à l'école impériale des Beaux-Arts, les importantes fonctions de secrétaire perpétuel. Dans leur séance de samedi dernier les professeurs réunis ont voté une liste de candidats sur laquelle ils ont admis MM. Albert Lenoir, Châlons d'Argé, du ministère d'Etat, et Vinet. L'élection a eu lieu aujourd'hui, 31 mai.

— Les courses de l'hippodrome de Satory, à Versailles, auront lieu demain, dimanche, 1^{er} juin. Cinq prix montant à 17,500 fr. seront offerts au Concours.

— Une douloureuse nouvelle, la mort de sa sœur, la grande duchesse de Hesse, est venue surprendre à Lyon, le roi de Bavière, qui a quitté cette ville le 26, où S. M. eût séjourné encore un jour, sans cette triste circonstance.

— Le premier service annuel pour les victimes du siège de Lyon, en 1793, a eu lieu, en cette ville, hier, 30 mai, dans la chapelle du monument des Brotteaux.

— Des négociations très-actives ont lieu, dit-on, entre Vienne et Paris au sujet des affaires du Mexique.

— Voici ce que dit le comte Russell, relativement aux affaires du Mexique, dans une dépêche adressée à lord Bloomfield: « A l'égard de l'offre de la couronne du Mexique à l'archiduc Maximilien d'Autriche, je vous charge d'informer le comte Rechberg que le gouvernement de S. M. est dans l'intention de s'en tenir strictement aux termes de la convention conclue entre l'Angleterre, la France et l'Espagne. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. HATON.

Audience du 27 mai.

Affaire Deixheimer. — Détournement d'un million par un caissier d'agent de change.

Les faits dont l'accusé Deixheimer vient aujourd'hui répondre devant le jury de la Seine, ont produit dans le monde de la Bourse, à l'époque où ils ont été découverts, une émotion qui s'explique par l'importance des sommes détournées pendant plusieurs années successives au préjudice d'un agent de change.

Deux autres prévenus, la fille Ferrelle, âgée de 24 ans, et le nommé Diggelmann sont accusés de complicité.

Voici les faits qui servent de base à l'accusation :

Au mois d'octobre 1853, Deixheimer, alors âgé de 33 ans, après avoir été long-temps principal clerc de M. Gavignon, avoué à la Cour impériale, entra comme caissier des titres chez M. Lepel-Cointet, agent de change, à Paris. En cette qualité, il était dépositaire de toutes les actions, obligations et titres confiés à l'agent-de-change pour en opérer la vente ou pour en faire la remise aux clients.

Jusqu'au mois de janvier 1856, Deixheimer paraît avoir suffi à cette tâche, et aucune réclamation ne s'est élevée contre l'exactitude de sa gestion.

Mais en 1856 M. Cointet vendit sa charge à M. Billet, et les opérations prirent un développement considérable. Deixheimer aurait dû demander l'adjonction d'un employé. Il n'en fit rien, soit par amour-propre, soit dans un but coupable. Il demanda, au contraire, à être chargé de la caisse. Les paiements de semestres, ceux de souscriptions et de versements, furent faits par lui, et il a eu souvent à sa disposition des sommes considérables.

A la même époque, tout en acceptant une responsabilité au-dessus de ses forces, il abandonnait la vie régulière et modeste qu'il avait menée pendant sa jeunesse. Il noua des relations avec plusieurs femmes, une fille Ferrelle entre autres. Celle-ci qu'il avait prise dans un état misérable, n'a pas tardé à exercer sur lui la plus fâcheuse influence. Elle était un grand luxe, suivant les témoins, et faisait des dépenses considérables. Deixheimer se livrait à de folles prodigalités et était tombé dans la débauche.

C'est dans la caisse de son patron qu'il puisait pour ses dépenses. Il prit et fit vendre à l'aide de blanc-seings dont il était dépositaire, des actions et des obligations dont il attribua en partie le produit à couvrir les détournements qu'il avait commis dans la caisse-argent. Un inexprimable désordre s'introduisit dans la caisse des titres. Il vendait pour racheter et livrer aux clients qui réclamaient. Il dissimulait les détournements par des ventes, et les ventes par des aliénations nouvelles. Au jour de la constatation de toutes ses fraudes, la caisse était en déficit de 1,092,734 fr.

Les réclamations d'un client qui avait déposé à la caisse 400 actions du Nord, et qui n'en put recevoir que 225, amenèrent une vérification générale et la découverte de cet immense détournement.

Deixheimer avait quitté son bureau pour se réfugier en Hollande. D'Amsterdam, il écrivit à M. Billet pour lui avouer ses fautes, en lui annonçant qu'il allait se suicider. M. Billet se mit à sa poursuite et le ramena à Paris.

L'accusé renouveau aujourd'hui à l'audience les avènements qu'il a faits dans le cours de l'instruction; il explique sa coupable conduite par la faiblesse de son caractère et les entraînements auxquels il a cédé.

La fille Ferrelle à laquelle l'accusation reproche de s'être rendue complice par recel des détournements commis par Deixheimer, pour se faire remettre par celui-ci une somme d'environ 15,000. Diggelmann proteste de son innocence, et soutient que cette somme lui a été remise pour être employée à une exploitation de marbres factices.

Après l'audition des témoins, M. Oscar de Vallée, avocat-général, soutient l'accusation.

M^e Lachaud présente la défense de Deixheimer; M^e Nogent Saint-Laurens, celle de la fille Ferrelle; M^e Perrot de Chaumeux défend Diggelmann.

Déclarés coupables, avec circonstances atténuantes, Deixheimer et la fille Ferrelle sont condamnés à cinq ans de prison, et Deixheimer, en outre à 100 francs d'amende.

Diggelmann est acquitté.

Faits divers.

Voici de la part d'un chien, un trait de fidélité remarquable :

Un vieillard, habitant le faubourg de Schaebeek, à Bruxelles, avait un chien de la plus commune espèce qui ne le quittait jamais un instant. Après une courte maladie le vieillard mourut. Le pauvre animal, qu'on n'avait pu séparer de son maître pendant sa maladie, voulut le veiller après sa mort, et pendant près de trois jours il resta sous le lit du défunt, refusant de boire et de manger. Cependant l'heure des funérailles étant venue on craignait que le chien ne laissât pas, sans résistance, enlever le corps du défunt. On s'empara donc de la pauvre bête et on l'enferma jusqu'au lendemain. Enfin, on crut pouvoir lui rendre la liberté, et l'on espéra qu'il accepterait quelque nourriture, mais point : il refusa tout ce qu'on lui offrit et s'enfuit en toute hâte en jappant d'une manière désespérée. Le lendemain, on apprit qu'après deux heures de recherches, il avait découvert le cimetière et la fosse où l'on avait la veille enterré son maître, et qu'il était resté longtemps couché sur la terre fraîchement remuée, hurlant et pleurant comme pour appeler du secours. Depuis lors, il ne s'est pas passé un seul jour sans que le chien rendit visite à la tombe de son maître. Il sait à quelle heure on peut entrer : il arrive la queue basse, le nez en terre, et se faufile avec prudence dans le cimetière comme s'il craignait d'en être chassé. Arrivé sur la fosse, il s'y couche en silence, et d'une patte tremblante remue faiblement la terre; indifférent à tout ce qui se passe autour de lui, et à la curiosité dont il est l'objet, il reste là pendant un bon quart d'heure, l'air triste et abattu puis disparaît pour revenir le lendemain.

On vient de découvrir, dans un caveau de la cathédrale de Rouen le cœur de Charles V qu'on se propose de joindre à deux autres reliques d'un grand intérêt historique, les ossements de Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, et le cœur de Richard Cœur-de-Lion.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les alcools du Nord sont en hausse, le disponible et le courant du mois valent 65 fr.; les trois-six du Languedoc, sans affaire, à 80-82 l'hect., le tout à l'Entrepôt. A Béziers, on a fait le disponible à 65 fr., puis à 66 fr. l'hect.

Les eaux-de-vie sont sans aucune affaire à l'Entrepôt, la tendance est fort à la baisse.

Les vins de la dernière récolte se vendent très-lentement; il y a des besoins dans le commerce de détail, mais on limite les achats afin de pouvoir profiter de la baisse si la floraison s'accomplit dans de bonnes conditions. En attendant, dans les vignobles du Bordelais la baisse fait de très-sérieux progrès, et les Petits-Médoc ont baissé de 15 à 20 fr. par pièce de 228 litres; à Sainte-Foy, à Libourne, la baisse a atteint jusqu'à 20 et 25 fr. par barrique. Le Midi est également à la baisse, il n'en saurait être autrement, du reste, car le fruit sur le cep est si multiplié qu'on ne saurait où mettre la vendange si tout arrivait à point.

Condom, 24 mai. — La semaine passée la baisse a encore fait de nouveaux progrès, toujours par le même motif que les affaires manquent.

Vendredi, à la foire d'Eauze, vendeurs et acheteurs s'y étaient donné rendez-vous, avec cette différence, toutefois, que les premiers voulaient vendre, et que les seconds n'offraient que des prix en baisse avec le secret espoir que les offres seraient refusées. Deux ou trois petites transactions, néanmoins, s'y effectuèrent dans les prix de 65 à 70 fr. Bas-Armagnac.

Au marché de Condom, peu de monde, par conséquent peu de vendeurs. Nous n'avons entendu parler que d'une affaire de deux ou trois pièces Haut-Armagnac au prix de 57-50 l'hectolitre.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

TAXE DU PAIN. — 25 avril 1862.

1^{re} qualité 40 c., 2^e qualité 37 c., 3^e qualité 34 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c; 2^e catégorie, 1^{er} 05^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 30^c; 2^e catégorie, 1^{er} 20^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 25^c; 2^e catégorie 1^{er} 15^c.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 25 mai 1862.

7 Versements dont » nouveaux..... 870^f »
3 Remboursements dont 1 pour solde. 4,078 35

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

28 mai 1862.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 35	» 40	» »
4 1/2 pour 100	96 85	» »	» 55
Banque de France.....	3140	» 5	» »

30 mai.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 35	» »	» »
4 1/2 pour 100	97 10	» 25	» »
Banque de France.....	» »	» »	» »

31 mai.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 30	» »	» 05
4 1/2 pour 100	97 10	» »	» »
Banque de France.....	» »	» »	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Décès.

29 mai. Maisonneuve (Marguerite), sans profession, 79 ans (hospice).

SAISON DU PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de *maladies chroniques* ou d'être incommodées par le *sang ou la bile*, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRE un purgatif agréable et très efficace. Il se vend dans toutes les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des imitations.)

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI.

Supérieur par son parfum et ses propriétés *benéfiques et rafraîchissantes*. — Dépôts chez les bons Parfumeurs.
MAL de DENTS. — L'EAU du D^r OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N° 10, à Paris.

16 FRANCS.
PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

16 FRANCS.
PAR TRIMESTRE

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA PRESSE.

LE TEMPS publie tous les Dimanches une REVUE FINANCIÈRE, par M. EUGÈNE FORCADE.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTÉPHÉLIQUE détruit ou prévient *éphélides* (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosité, — préserve des piqures d'insectes ou en neutralise le venin, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 francs. — Paris, CANDÈS et C^{ie}, boulevard St-Denis, 26. — Cahors, pharmacie VINEL.

L'ÉLECTRICITÉ

Est le seul traitement moderne et efficace contre une foule d'affections RHUMATISME, PARALYSIE; NEURALGIES; ASTHME, et toutes les souffrances de l'organisme
LA BROUSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE
du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Journelement employée par les autorités de la science médicale, est le seul appareil bon marché dont tout le monde puisse se servir sans aucun préparatif, sans secousse et sans danger. Elle rend très vite, la chaleur, la sensibilité, et le mouvement; les cas de guérison chaque jour constatés sont considérables.

A Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 35, Paris.

Prix: 20 f. ajouter 50 c. pour recevoir FRANCO, en province, contre mandat de poste

Morto-Insecto

Pour détruire instantanément les PUCES, PUNAISES, FOURMIS, CHENILLES et tous autres insectes. Emploi facile et peu coûteux. Prix du flacon, 50 cent. — Dépôt, rue de Rivoli, 68, chez R. JULIEN, et dans les premières Maisons de Pharmacies, Drogueries et Epicerie du département. — Se défier des contrefaçons et imitations. On expédie en France et l'Étranger.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. U. CALMETTE, A CAHORS.

L'Art de découvrir les SOURCES, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, 1 vol. in-8°. 5fr.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournoy, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

AVIS

Le 29 mars dernier, jour de foire à Gourdon, un chien courant, blanc et jaune, de belle race, abandonna son maître, à Salviac, pour suivre un tilbury qui passait. Bonne récompense à celui qui le rendra. S'adresser à M^e Frédéric Bercegol, notaire, à Albas.

Maux de Gorge
INFLAMMATIONS DE LA BOUCHE
PASTILLES DE DETHAN
AU SEL DE BERTHOLLET
(Chlorate de Potasse)
Recommandées contre les maux de gorge, angines, croup, maquet, aphthes, ulcérations, scorbut, maladies de la bouche causées par le mercure, inflammations de la gorge, de la langue, des gencives, etc.
DÉPÔTS :
A Paris, rue du Faub. St-Denis, 90.
A Cahors, chez Duc, pharmacien.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

UN PETIT BIEN

EN IMMEUBLES

situé au lieu de Linon, commune de St-Paul-Labouffie, composé de Maison, Granges, autres Bâtisses, Pâtus, Jardin, Terres labourables, Bois, Vignes et Friches, contenant en tout 3 hectares, 71 ares, 45 centiares, d'un revenu cadastral de 80 fr. 61 c.

La vente se fait au comptant. S'adresser, sur les lieux, à M^{me} veuve PONS, qui en est la propriétaire.

Médallons historiques en bois durci.

NAPOLÉON III	VICTOR-EMMANUEL	FRANÇOIS-JOSEPH
Impératrice EUGÉNIE	GARIBALDI	AB-DEL-KADER
Prince Impérial	Reine VICTORIA	BÉRANGER
NAPOLÉON I ^{er}	Prince ALBERT	LAMARTINE
NAPOLÉON II	Comte CAVOUR	CANROBERT

CHRIST, VIERGE MARIE, PIE IX

BUSTE OFFICIEL

de S. M. NAPOLÉON III de 50 centimètres de hauteur, avec console, fait d'après M. A. BARRE, statuaire, chevalier de la Légion d'honneur.

En vente chez CASTANET, imprimeur lithographe, à Cahors.

BAYLES J^{NE}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

Poudre de Rubis

incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux. 1 fr. le flacon.

A VENDRE

Vins vieux des premiers crus d'Albas. Récoltes de 1825, 1830, 1832, 1834, 1840, 1841 et 1843.

S'adresser à M. BATAILLE, aîné, propriétaire à Albas.

A VENDRE

Tilburys d'occasion à deux roues, Jardinières, Voitures à quatre roues en tout genre, neuves et d'occasion, à de très bons prix.

S'adresser à M. SÉVAL, carrossier, à Cahors.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreraient de leurs visites seront satisfaites. Il confectionne aussi sur mesure.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.